

Fiche récapitulative

Bloc de compétences : CPN97B50 | Conception et exécution des travaux de construction



129

Total d'heures d'enseignement



Accréditation

Valable jusqu'au 15/04/2024

Présentation

Formez-vous dans votre domaine de prédilection. Obtenez ce bloc de compétence finançable avec votre CPF.

Mentions officielles :

Intitulé officiel : Piloter la conception et la réalisation d'un projet immobilier

Code RNCP : RNCP35957BC05

Taux de réussite :

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite

Objectifs : aptitudes et compétences

Objectifs :

Coordination de l'exécution du projet de construction ou de rénovation de l'ouverture du chantier la réception des travaux :

- Élaborer, avec la maîtrise d'oeuvre d'exécution et les entreprises, les plans d'exécution du projet et la définition des modalités d'organisation du chantier
- Organiser et préparer le chantier, obtenir des gestionnaires des voies et réseaux publics les autorisations nécessaires et déposer la déclaration administrative d'ouverture du chantier
- Planifier et réaliser les interventions préparatoires sur le terrain (dépollution, fouilles archéologiques?)
- Coordonner les missions respectives de chacun des intervenants (maîtrise d'oeuvre d'exécution et entreprises) à l'aide des outils adaptés (maquette numérique?) et dialoguer avec les administrations concernées (urbanisme, inspection du travail?)
- Lancer aux entreprises les ordres de service et suivre le déroulement des travaux en s'assurant du respect du permis de construire, des marchés de travaux, des règles de l'art, du planning et du plan de trésorerie
- Procéder, avec la maîtrise d'oeuvre d'exécution, à la réception contradictoire des travaux et rédiger le procès-verbal de réception
- Contrôler la levée des réserves mentionnées au procès-verbal de réception dans le délai prévu contractuellement

Prévention et gestion des litiges relatifs à l'exécution des travaux :

- Définir avec les voisins, dans le cadre d'une expertise contradictoire, les moyens de limiter les troubles et de prévenir les désordres à leur bien immobilier
- Contrôler minutieusement les travaux en cours de réalisation afin de limiter au maximum les réserves au stade de la réception ou les contentieux ultérieurs.
- Mettre en place un tableau de suivi des malfaçons et non-conformités apparues après la réception et, en cas d'opération de promotion, gérer les plaintes des clients
- Constater les malfaçons et non-conformités couvertes par la garantie annale de parfait achèvement et actionner l'assurance dommages-ouvrages en cas d'inertie des entreprises
- Constater les défauts couverts par la garantie de bon fonctionnement des équipements dissociables et obtenir des entreprises concernées leur remplacement.
- Constater les désordres couverts par la garantie décennale, mettre en jeu l'assurance dommages-ouvrages et participer aux expertises avec les assureurs de responsabilité décennale des prestataires.

Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Programme

Unités Obligatoires

- Responsabilité et assurance des constructeurs (DRM115)
- Marchés privés de travaux et de maîtrise d'oeuvre (DRM131)
- Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre (DRM132)
- Introduction à la technologie des bâtiments (DRM138)

Modalités

La validation du bloc de compétences 05 suppose la réussite aux quatre épreuves suivantes :

Deux épreuves écrites de mise en situation professionnelle (cas pratique) d'une durée de 2 à 3 heures chacune, permettant d'évaluer les compétences relatives à la conclusion et au suivi des marchés privés (1re épreuve) ou publics (2e épreuve) de maîtrise d'oeuvre et de travaux.

1. Épreuve écrite de culture générale du bâtiment d'une durée de 2 à 3 heures, permettant d'évaluer les connaissances relatives aux caractéristiques constructives des bâtiments

-sols, voies et réseaux, fondations

- bâti, clos et couvert

- réseaux intérieurs et équipements techniques

- second oeuvre

(NB - une base de connaissances en bâtiment est indispensable pour dialoguer avec la maîtrise d'oeuvre et les entreprises)

2. Épreuve écrite de mise en situation professionnelle (cas pratique) d'une durée de 3 à 4 heures, permettant d'évaluer les compétences relatives aux responsabilités et assurances des constructeurs.

Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques sont détaillées dans chaque unité qui compose le bloc.

Tarif

Avec mon CPF	1.250 €
Mon employeur finance	2.500 €
Pôle Emploi finance	1.250 €
Je finance avec le co-financement Région	Salarié : 1.250 €
Je finance avec le co-financement Région	Demandeur d'emploi : 1.250 €

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut professionnel et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

- Si vous souhaitez mobiliser votre CPF pour acquérir un bloc de compétence, vous serez contacté par un conseiller en formation à la suite de votre demande d'inscription. Le reste à charge sera de 0€ dans la limite de votre CPF.
- Si vous êtes demandeur d'emploi et que vous cotisez à AG2R La Mondiale, vous pouvez bénéficier d'un financement : 4 UE gratuites par an.
- Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit indiqué ci-dessus et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter notre guide du financement et à contacter nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

Suites de parcours : poursuites d'études possibles

Suite de parcours possible au Cnam vers le diplôme de responsable d'opération immobilière.

Passerelles : lien entre certifications

Ce bloc de compétence est issu du diplôme de responsable d'opération immobilière du Cnam.

Débouchés - Métiers visés

Débouchés :

- À l'entrée dans la profession : Assistant ou chargé ou attaché de programme immobilier, assistant ou chargé ou attaché de projet immobilier, assistant ou chargé ou attaché d'opération immobilière, assistant ou chargé ou attaché de développement foncier, chargé d'affaire foncière, assistant foncier
- Avec quelques années d'expérience : Responsable de programme immobilier, responsable de projet immobilier, responsable d'opération immobilière, conducteur d'opération immobilière, monteur d'opération immobilière, responsable de développement foncier, responsable d'affaire foncière, prospecteur foncier
- Évolution de carrière : Directeur de programme immobilier, directeur de projet immobilier, directeur du développement foncier